



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Le 23 septembre deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2022

Présents : MM AUDOUX François, NIORT Jacques, NAILANI Ambdilhadi, BARREAU Eliane, CHEVAIS Claudine, BAUDET Valérie, BLANC Delphine, BRISEPIERRE Jérôme, DEVERGE Christian, FOUSSIER François, HUVELIN Damien, STEPHENS Angela

Absentes excusées :

CHAUVEAU Tiphaine, a donné pouvoir à NAILANI Ambdilhadi
DEGORCE Carine

Absent :

REMAUD Emmanuel

Secrétaire de séance : Eliane BARREAU

Le compte rendu du conseil municipal du 30 août 2022 est approuvé à l'unanimité

➤ **Ordre du Jour complémentaire**

- DM charges de personnel
- Budget Maison médicale (13903) Provisions pour créances douteuses
- Devis Atelier du Patrimoine
- Concessions cimetièrre et cases columbarium pour habitants hors commune
- Exploitation des lots des terres communales sans bail
- Courrier de l'association de pêche

L'ordre du jour complémentaire est validé à l'unanimité

• **D2022/069 - Enquête publique parc éolien**

Monsieur Jacques NIORT, concerné par le projet, quitte la salle du conseil municipal.

L'avis du conseil municipal est sollicité pour l'extension du parc éolien Enertrag dite de la Croisée de Chabanne.

Pour rappel, une délibération a déjà été prise le 09/10/2017, mais il convient d'en refaire une au cours de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'extension du parc éolien Enertrag dite de la Croisée de Chabanne.

Pour : 8

Contre : 2

Abstentions : 2

- **D2022/070 - Promesse de bail emphytéotique Sergies**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de promesse de bail emphytéotique avec Sergies concernant la construction d'une installation photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de bail et tous les documents concernant ce dossier.

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 3

- **Mesures à prendre dans le contexte énergétique actuel**

- Isolation des combles :
 - o Ecole
 - o Logement Point Santé
 - o Logement 2 rue Alfred Bouchard
- Consignes de chauffage à 19 ° pour tous les bâtiments publics
- Optimisation des réglages des thermostats d'ambiance
- Mise en place de robinets thermostatiques
- Diminution durée éclairage public : extinction de 22h00 à 6h30 du 3 octobre 2022 au 30 avril 2023 (décision du Syndicat ENERGIES VIENNE du 20 septembre 2022)
- Diminution du nombre de guirlandes à étudier
- Étudier le remplacement des néons de l'école par des LED
- Organisation des Assemblées Générales à la salle Semailles au vent plutôt qu'à la salle des fêtes (et accessoirement salle du conseil municipal).

- **D2022/071 - Avenant pour le bail du Garage Bigot**

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement du bureau qui va être mis à la disposition du garage Bigot sont presque achevés.

A la suite des travaux effectués, il propose de porter le loyer actuel de 30.00€ à 200.00€ mensuels à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le nouveau loyer de 200.00€ mensuels et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail de location.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **D2022/072- Vente de l'ancien comptoir de la mairie à M. Bigot**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que M. BIGOT Jean-Marc souhaite acheter une partie de l'ancien comptoir de la Mairie qui n'est plus utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette cession pour un montant de 300€.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Le point sur la chaufferie**

- La réfection complète du foyer a été effectuée.
- La réfection de la porte de la chaudière n'a pas pu être terminée suite à la découverte de pièces défectueuses (boîte de retournement des fumées, Pièces de maintien support, gousset, tube central). Ces pièces ont été commandées immédiatement mais ne seront livrées que fin octobre.

➤ **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

- **D2022/073 – DM5 - Décision Modificative : charges de personnel**

Suite à des augmentations imprévues des charges de personnel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

6218	Autre personnel extérieur	506.93
6411	Personnel titulaire	32 000.00
6413	Personnel non titulaire	12 000.00
6415	Indemnité inflation	900.00
64168	Autres emploi d'insertion	7 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	900.00
6533	Cotisations de retraite	800.00
678	Autres charges exceptionnelles	- 54 106.93

Après en avoir délibéré, cette décision modificative est acceptée à l'unanimité

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **D2022/074 - Provisions sur créances douteuses 2022 – Budget Maison médicale**

Monsieur le Maire propose de provisionner les sommes proposées par le Trésor Public à savoir :

- *Budget Maison médicale : 553.00€*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **D2022/075 - DM1 : Budget Maison médicale : Provisions pour créances douteuses**

Monsieur le Maire explique que, pour donner suite à la délibération concernant les provisions sur les créances douteuses, il convient de prendre une décision modificative sur le Budget Maison médicale :

C°/ 6541 Provision pour admission en non-valeur	- 553.00
C°/ 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	+ 553.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

- **D2022/076 - Devis de l'Atelier du Patrimoine – Reliure registre état civil**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'Atelier du Patrimoine concernant la restauration de registres d'état civil.

Ce devis s'élève à la somme de 1 465.01€ HT soit 1 758.02€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à la restauration de ces registres et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'Atelier du Patrimoine.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

- **D2022/077 - Concessions cimetière et cases columbarium pour les habitants hors commune**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de déterminer les conditions d'acquisition d'une concession dans le cimetière communal :

Il est proposé d'accorder les concessions sous certaines conditions :

1. Habiter la commune
2. Ou, être né dans la commune (ou transcription de naissance sur les registres communaux)
3. Ou, reprendre une concession d'un parent en ligne directe

Il est également proposé au conseil municipal d'approuver la reprise de concessions non utilisées en précisant que cette reprise se fera au tarif de vente de ladite concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

- **D2022/078 - Exploitation des lots de terres communales sans bail**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune fasse valoir ses terres en établissant un contrat de prestations pour la mise en culture

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

- **Courrier de l'association de pêche**

Pour information, Monsieur le Maire fait part du mail de l'association de pêche suite à la délibération du conseil municipal du 30 août 2022.

Il est rappelé que l'attribution des subventions communales s'effectue sur projets ou motivations et qu'il n'y a pas de « versements automatiques ».

- **Questions diverses**

- Damien HUVELIN signale avoir constaté de fortes odeurs dues aux égouts au Castel.
- Delphine BLANC évoque un projet culturel qui consisterait à faire venir un groupe. Elle est invitée à se rapprocher des associations tel que le Comité des fêtes.

- Le devis pour les huisseries du Castel n'a toujours pas été envoyé par l'entreprise sollicitée. Une autre entreprise va être sollicitée.
- Eliane BARREAU signale que plusieurs produits douteux ont été livrés à la cantine scolaire (melons abîmés, concombres pourris, pâté sans DLC, dates courtes sur les yaourts)
- Le Multiservices est dorénavant fermé le dimanche.

La Maire,
François AUDOUX



F. Audoux

2022_052

Conseil municipal du 23 Septembre 2022

Registre

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BAUDET Valérie	
BLANC Delphine	
BRISEPIERRE Jérôme	
CHAUVEAU Tiphaine	<i>Excusée, a donné pouvoir à Amdilhadi NAILANI</i>
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	Excusée
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	Absent
STEPHENS Susan	